

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE KIBUNGU

Kibungu, le 8 avril 1957.-



OBJET:

N°

/Just./LD.

P.V.n°93/LD.
Aff. HAMAD ABDALLAH
TOKI.-

A Monsieur le Substitut du Procureur du Roi

à KITEGA.-

Monsieur le Substitut du Procureur du Roi,

Me référant à votre Réquisition d'information n°376/RMP.4977 du 4.2.57 et votre rappel n°946/RMP.4977/B. du 8.3.57, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint mon procès-verbal n°93/LD qui en est l'exécution.

Je m'excuse pour le retard, mais le contrevenant avait toujours demandé des délais.

L'Officier de Police Judiciaire,
DE ZUTTER, L.-

P.V.n° 93/L.D.

PRO JUSTITIA.-

L'an mil neuf cent cinquante sept, le 19ème jour du mois de mars, devant nous De Zutter, Luc, Robert, Hubert, Officier de Police Judiciaire, à compétence générale à Kibungu, nous trouvant à Rwamagana, comparait le nommé HAMAD bin ABDALLAH (voir fiche d'identité) qui répond comme suit à nos questions.

Q. Vous en êtes accusé d'avoir fait des infractions contre la police de roulage avec votre véhicule n° R.U. 3877 le 16 janvier 1957;

L'O.P.J. Leyssens, J. a constaté au moment du contrôle (vers 22 heures).

1. les 2 phares-route ne fonctionnaient pas.

2. les 2 jeux de positions ne fonctionnaient plus.

Reconnaissez-vous les faits mis à votre charge?

R. Oui.

Q. Aux fins de faire cesser les poursuites dont vous êtes l'objet acceptez-vous de payer immédiatement à titre d'amende transactionnelle 350 frs pour la première infraction, 150 frs pour deuxième?

R. Je ne sais pas payer directement.

Q. Pour arranger le payement je vous donne un délai de huit jours.

R. Je saurai payer.

Nous lui avons délivré la quittance n°231627/B. du 4.4.57.

Le comparant
Sé/ Hamad bin Abdallah.

Je jure que le présent procès-verbal est sincère.-

L'Officier de Police Judiciaire,
DE ZUTTER, L.-

PARQUET DE NIENK.

Dated le 9 mars 1907

N° 946 / R.I. 4577/B.

Aff. ~~Handwritten~~ R.I. 4577/B.

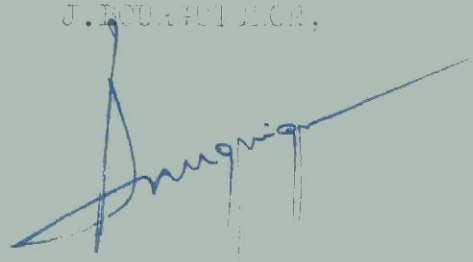
URGENT

*643
16/3/07
102/P2*

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

J'ai l'honneur de rappeler à votre bonne attention
ma lettre R.I. n° 375 / R.I. 4577/B.
du 4.2.1907, et vous prie de bien vouloir y réserver
une suite rapide, ~~avec justification de votre retard.~~

LE SUBSTITUT DU PROUREUR DU ROI,
J. BOUAFI BLOU,



A Monsieur l'Officier de Police Judiciaire

à N I E N K